

Rémunération sur objectifs de santé publique Modalités de déclaration des indicateurs

Vous pouvez les déclarer jusqu'au 31 janvier 2013 sur Espace Pro dans la rubrique Activité > Pratique > Convention - Indicateurs de santé publique

Indicateurs d'organisation du cabinet :

- Concerne l'ensemble des médecins, à l'exception de l'indicateur portant sur la fiche de synthèse, réservé au médecin traitant.
- Pour cela il est nécessaire de saisir sur Espace pro (1) et d'envoyer les pièces justificatives par courrier ou par mail (2)

1. Déclaration en ligne sur Espace pro dans la rubrique Activité > Pratique :

■ Vous avez déjà répondu à l'enquête avant fin novembre 2012 :

Logiciel d'aide à la prescription certifié HAS

DÉFINITION DE L'INDICATEUR
Mise à disposition d'un justificatif témoignant de l'utilisation d'un logiciel d'aide à la prescription certifié

SAISIE DE L'INDICATEUR

Vous avez déjà saisi des données le 27/09/2012

Date de saisie : 27/09/2012

De quel logiciel d'aide à la prescription certifié HAS disposez-vous ?

Renseignez la date d'acquisition *

RDSEVICES - MEDICAB - version 9.00
Logiciel en cours de certification depuis 27/03/2012

RDSEVICES - MEDICAB - version 10.0.5.0

Annuler la saisie Envoyer les données

→ Assurez-vous, en vous connectant à Espace Pro, que les informations déjà saisies sont correctes. Modifiez-les notamment en cas de changement de version de votre logiciel. Puis validez en cliquant sur « envoyer les données ».

→ Exemple : indicateur Logiciel d'aide à la prescription

■ Vous n'avez pas répondu à l'enquête avant fin novembre 2012 :

Activités > Pratique > Convention - Indicateurs de santé publique

Retrouvez vos taux initiaux au 01/01/2012 et vos taux de suivi des indicateurs sur objectifs de santé publique et d'organisation du cabinet.

PATHOLOGIES CHRONIQUES
PRÉVENTION
EFFETIVITÉ
ORGANISATION DU CABINET

Logiciel d'aide à la prescription certifié HAS
Logiciel d'informatisation du dossier médical
Logiciel de télétransmission et usage de téléservices
Moyens et organisation du cabinet
Synthèse conseil par patient

Choisissez un indicateur dans un des quatre domaines ci-contre, pour afficher ses valeurs en-dessous. Le pictogramme précise les indicateurs de type "Déclaratif". La saisie débute mi-décembre.

Méthodologie : Qualité de pratique
Méthodologie : Organisation du cabinet
Suivi de vos indicateurs

Logiciel d'aide à la prescription certifié HAS

DÉFINITION DE L'INDICATEUR
Mise à disposition d'un justificatif témoignant de l'utilisation d'un logiciel d'aide à la prescription certifié

SAISIE DE L'INDICATEUR

Nous n'avons pas de données vous concernant.

Date de saisie :

De quel logiciel d'aide à la prescription certifié HAS disposez-vous ?

Renseignez la date d'acquisition *

Annuler la saisie Envoyer les données

→ Déclarer vos indicateurs, sur Espace pro dans la rubrique Activité > Pratique > Convention - indicateurs de santé publique et validez en cliquant sur « envoyer les données »

→ Exemple : indicateur Logiciel d'aide à la prescription

Concernant l'indicateur sur les horaires de consultation et d'organisation du cabinet, seule votre déclaration dans la rubrique Activité > Pratique > Convention - indicateurs de santé publique sera prise en compte pour l'année 2012 et rémunérée en 2013.

2. Envoi des copie des pièces justificatives en parallèle de la déclaration : elles sont requises pour le logiciel métier et le logiciel d'aide à la prescription.

Vous avez le choix :

→ par courrier à votre CPAM à l'adresse suivante : M. le Directeur, CPAM de Gironde, 33085 BORDEAUX Cedex.

→ par mail des documents scannés à l'adresse suivante rosp@cpam-bordeaux.cnamts.fr

Seule suffit la copie d'une facture d'achat, d'un bon de commande ou d'un contrat de maintenance. Identifiez les documents à l'aide de votre cachet et de votre signature.

Indicateurs déclaratifs de pratique clinique pour les médecins traitants

→ Déclaration en ligne sur Espace pro dans la rubrique Activité > Pratique > Convention - Indicateurs de santé publique

PATHOLOGIES CHRONIQUES

- Diabète :
 - Fréquence dosages HbA1c
 - Patients diabétiques type II - HbA1c 8,5%
 - Patients diabétiques type II - HbA1c 7,5%
 - Patients diabétiques type II - LDL 1.5g/l
 - Patients diabétiques type II - LDL 1.3g/l
 - Dépistage de la rétinopathie
 - Statines
 - Statines + anticoagulants
- Chiffres tensionnels :
 - Patients hypertendus

PRÉVENTION +

EFFICIENCE +

ORGANISATION DU CABINET +

Patients diabétiques type II - HbA1c 8,5%

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Part des patients diabétiques de type II vous ayant déclaré comme médecin traitant et dont le résultat de dosage d'HbA1c < 8.5 %.

SAISIE DE L'INDICATEUR

! Saisissez ci-dessous vos valeurs à mi-décembre. Vous pouvez saisir et modifier vos données jusqu'au 31/01/2013.

! Nous n'avons pas de données vous concernant

Tableau de saisie d'indicateur déclaratif

	Num./Dénom. au 31/12/2012	Num./Dénom. au 31/12/2011
Nb patients diabétiques de type de II « médecin traitant » vous ayant consulté au moins une fois dans l'année, qu'il ait bénéficié d'un dosage ou non, dont le dernier résultat de dosage d'HbA1c dans l'année civile est < 8.5 %	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nb patients diabétiques de type de II « médecin traitant » vous ayant consulté au moins une fois dans l'année civile qu'il ait bénéficié d'un dosage ou non	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Votre niveau		

Annuler la saisie **Envoyer les données**

patientèle est de **266 patients**, dont :

RG : **186**

MSA : **26**

RSI : **23**

Autres organismes : **31**

! Il ne s'agit pas d'une liste nominative. Ces données sont mises à jour annuellement.

Cahier des charges Sesam/vitale

Version utilisée : **1.40 - 1.40 Ad n°1** au 31/12/2011

! Pour être rémunéré(e), vous devez utiliser la version : **1.40 Ad n°2bis - 3**

Taux de télétransmission

FSE: **94%** au 31/12/2011

→ Veuillez saisir le numérateur et le dénominateur, puis valider en cliquant sur le bouton « Envoyer les données ».

Indicateurs déclaratifs de pratique clinique pour les cardiologues

→ Déclaration en remplissant le Fichier de résultat (ci-joint) puis le renvoyer, signé et cacheté, par courriel (rosp@cpam-bordeaux.cnams.fr) ou par courrier à l'attention du directeur de votre caisse assurance maladie.

Rémunération sur objectifs de santé publique
Fiche de résultats 2012 des indicateurs déclaratifs
Pratique Clinique

Docteur (Nom, Prénom) :

N°Assurance Maladie :

Les indicateurs déclaratifs de suivi sur la prévention

Indicateur	Nombre de patients hypertendus	Dont nombre de patients respectant l'objectif
Part de vos patients hypertendus ayant eu au moins une MAPA ou auto mesure de la pression artérielle		

Indicateur	Nombre de patients en post infarctus du myocarde	Dont nombre de patients respectant l'objectif
Part de vos patients de moins de 85 ans en post infarctus du myocarde ayant un taux de LDL cholestérol inférieur à 1g/l		

Votre signature

Votre Cachet